

AEPU (Association des Enseignants-chercheurs en Psychologie des Universités)



AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale)



AFPTO (Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations)



UFMICT-CGT (Collectif des Psychologues UFMICT)



FPPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie)



OFFN (Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie)



PsyCliHos (Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers)



SFP (Société Française de Psychologie)



SNP (Syndicat National des Psychologues)



SPPN (Syndicat des Psychologues de la Police Nationale)



SE-UNSA (Les PsyEN du Syndicat des Enseignants de l'UNSA)



Les psychologues unis par et pour leur déontologie !

Les organisations signataires du présent communiqué :

-constatent l'importance d'une réflexion et d'une action collective en vue de la réglementation d'un code ;

-prennent acte du travail fructueux qu'elles ont conduit depuis plusieurs années, bien qu'à partir de positions initiales et historiques parfois en désaccord ;

-estiment que leur évolution respective et leur maturation dans la réflexion rendent possible un processus de rassemblement indispensable à la réalisation de l'objectif visé ;

-à cette fin elles appellent toutes les organisations de psychologues à mettre en œuvre rapidement, pour l'atteindre, un processus de travail collectif à durée déterminée.

Les organisations signataires font part publiquement de cet appel. Elles se réuniront le 7 avril 2018 pour définir leur méthode de travail. Si d'autres organisations nationales souhaitent rejoindre ce mouvement en acceptant de cosigner cet appel, elles sont les bienvenues et seront invitées à nous rejoindre pour participer à la réunion du 7 avril (lieu et horaires à préciser).